

PLUS QU'UNE SOLUTION LOGEMENT

DANS CE RAPPORT N° 2

Le réseau logement jeune	1
Les « Ayencins »	1
Le relais du Père Gaspard	2
Impact et Bon Plan	2
Jeune, logement et pauvreté	3
Les observatoires	3
Quelques chiffres	4



Adresse du siège administratif
21 rue Christophe Turc

Téléphone : 04 76 40 19 66
Télécopie : 04 76 40 81 82
Messagerie : umij@umij.org
WWW.umij.org

**Plus de 2 300
jeunes
accueillis
par an**

- 1 220 accueils en résidences
- 1 150 accueils par les CLLAJ



LE RESEAU LOGEMENT JEUNE! KESAKO ?

Le déséquilibre entre l'offre et la demande de logement engendre un aspect sélectif qui tend à exclure du logement les jeunes les plus précaires. Les gestionnaires de logement demandent de plus en plus de garantie... la recherche de logement pour certains jeunes relève même du parcours du combattant, dans un contexte latent de discrimination de tous ordres. Une enquête menée par l'UMIJ auprès des jeunes résidents de Grenoble, confirme ces observations et note qu'une quarantaine de jeunes résidents ne trouvent pas de logement dans le parc privé sur l'agglomération.

Les raisons sont diverses : problèmes de discrimination, manque de temps pour rechercher des logements, (certains perdant même inutilement des jours de congés pour visiter des

appartements), la barrière des garanties, l'impossibilité pour certains jeunes d'avoir un, voir plusieurs garants personnes physiques, de faire une avance, le coût de l'offre, notamment avec des loyers trop élevés pour les petits logements...

Paradoxalement, certains jeunes arrivent à trouver des logements pas trop chers. D'anciens résidents ont réussi à créer un lien de confiance avec leur propriétaire et certains d'entre eux sont volontaires pour transmettre les coordonnées de leur bailleur à un autre jeune. Il ne reste plus qu'à organiser la transmission de ces offres. Elles sont rares mais elles existent. Pour tenter de résoudre ces difficultés, des résidents avec le soutien de l'UMIJ organisent un réseau de solidarité qui met en relation des jeunes locataires du parc privé avec des jeunes qui

ne parviennent pas à trouver un logement. L'animation de ce réseau s'appuie sur la participation des jeunes. Elle consiste à constituer une offre locative et à la proposer en priorité à des jeunes victimes d'une discrimination au logement. De plus, le réseau de solidarité va chercher à fidéliser ces propriétaires qui acceptent de loger des jeunes.

Le projet est lancé grâce à des financements de la Caisse d'Allocations familiales de Grenoble et de Métro, relayés par ceux de la Fondation de France. Il s'appelle :



« LES AYENCINS » : UN ACTEUR IMPLIQUÉ SUR LE TERRITOIRE DU NORD ISÈRE.

L'établissement des AYENCINS à Péage de Roussillon joue un rôle particulier sur ce territoire. A l'écoute des besoins et en collaboration avec les élus et les représentants du monde agricole, il accueille différents publics sur des dispositifs partenariaux :

- Des jeunes au sein du FJT
- Des saisonniers agricoles

au sein d'une plate-forme d'accueil et d'hébergement.

- des travailleurs de l'industrie de passage,
- Des familles en résidence sociale
- 5 jeunes en grande précarité en hébergement temporaire

Une étude de besoins a eu lieu sur la création d'un dispositif

d'hébergement d'urgence et temporaire et aussi sur le devenir du dispositif d'accueil des saisonniers agricoles, qui pourrait s'élargir sur un public de travailleurs industriels de passage. Le développement de la structure est plutôt d'actualité.



Château Beaumont

une résidence à la recherche d'un second souffle !

Cette structure située à La Mure constate une diminution très importante de la demande d'hébergement des jeunes. Ce déficit du public traditionnel est de nature à remettre en cause le projet initial. C'est la raison qui amène l'UMIJ à alerter l'ensemble des partenaires. La commune de la Mure, le Comité Local pour l'Habitat, et le Conseil Général, conscients du risque de disparition possible de cet outil, décide du lancement d'une étude pour interroger les acteurs du territoire sur la nature des besoins d'hébergement. Les conclusions de cette étude seront présentées au comité de pilotage en 2008, et au final proposer des scénarii de modes de gestion adaptés aux futurs besoins.

Des activités à profusion et toujours des projets !

LE RELAIS DU PÈRE GASPARD

Le cas du Père Gaspard est emblématique de la complexité accrue du travail avec des financeurs multiples. A Bourg d'Oisans, le relais est reconnu pour la qualité de son accompagnement à l'emploi des jeunes saisonniers. Il s'agit d'accompagner un public très large (les moins de 26 ans) sur un créneau particulier (le travail en saison) habitant en Rhône Alpes et séjournant temporairement en Oisans pour tenter d'y travailler.

La diversité des situations de jeunes implique une offre de service à la carte nécessitant un accompagnement adapté à chaque situation, un hébergement global comprenant le gîte et le couvert, et parfois un soutien social pour résoudre des difficultés que l'employeur ne peut prendre en charge.

Nous sommes bien dans le

cadre d'une prise en charge globale du jeune, dont le résultat en termes de réussite à l'emploi est un point fort des actions du relais du Père Gaspard.

Cependant le financement de l'accompagnement de ces jeunes Rhône alpins fait appel à une architecture de financements multiples, complexes, avec des logiques propres: la logique du territoire pour le Conseil régional qui a déconcentré les financements et leur pôle de décision sur des territoires, le public (les Jeunes CIVIS de la Direction Départementale du Travail), le tout agrémenté de contraintes de compatibilité entre les financements, d'éligibilité des catégories de dépenses (FSE) et au final du casse-tête que représente les dépenses qu'aucun financeur ne peut financer !

Résultat : depuis trois ans, la

structure souffre d'un déficit de financement chronique qui s'est aggravé fortement en 2007.

En revanche, les résultats en termes d'emploi n'ont jamais été aussi bons qu'en 2007.

Sur 146 jeunes accompagnés, 65% ont un contrat de travail. Il n'étaient que 37% en 2006!

Ces résultats nous encouragent à continuer à nous battre pour permettre à des jeunes, à travers l'expérience de la saison, de prendre confiance en eux et de se voir ouvrir d'autres portes, d'autres emplois, d'autres orientations, ... pour leur vie professionnelle en construction.



IMPACT ET LE BON PLAN

Le Bon Plan est un atelier d'insertion qui permet à des personnes de niveau bac et plus, en difficulté face à l'emploi, de retrouver une activité en lien avec des compétences avérées et de construire un parcours de retour à l'emploi durable. Les contrats de la douzaine de salariés en Contrat d'Avenir ont une durée entre 6 et 24 mois. Nous comptons sur 2007, 70% de sorties positives (formation et CDD plus de six mois). Une des spécificités du Bon Plan est d'être positionné sur le secteur tertiaire. A ce titre il propose des postes qui requièrent des compétences particulières que ce soit dans la rédaction, capacité à la rédaction d'articles, la synthèse et l'argumentation la mise en page et l'illustration, connaissances informatiques, créativité ou le secrétariat demandant de la connais-

sance en bureautique, prise de notes, facturation, etc..

Le Bon Plan soutient des projets individuels, qui s'inscrivent dans l'activité de la structure. Ce soutien vise dans un premier temps à permettre aux personnes de mener à bien un projet dans sa totalité, de sa conception à sa réalisation et dans un second temps que ce projet devienne un "tremplin" pour la suite de leur parcours.

De nombreuses activités sont organisées tous les ans

Le Journal ; bimestriel de 12 pages diffusé à plus de 8 000 exemplaires

Réalisation d'un agenda sorte de guide pratique de 152 pages à destination des allocataires des minima sociaux. Cet ouvrage recense des « bons plans » et des textes de création dans l'esprit du journal papier. Cet ouvrage a été

commandé et financé par 5 CLI du département et édité à 3500 exemplaires fin 2007. Réalisation de 7 pastilles, films de 3mn pour Télé Grenoble. Conception et mise en page d'un annuaire de services des

structures d'insertion par l'activité économique, d'après un cahier des charges d'Alpes Métropole qui

est une réponse à un appel d'offre public de l'ESS. Le Conseil Général de l'Isère a sollicité Impact et Le Bon Plan pour participer aux réunions de préparation à la manifestation d' « Un printemps pour se découvrir », édition 2009, sur la thématique du développement durable.

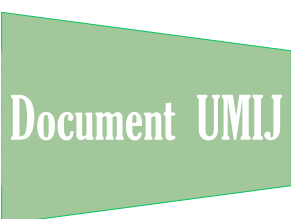




l'habitat pour les jeunes

Adresse du siège administratif
21 rue Christophe Turc
38100 GRENOBLE

Téléphone : 04 76 40 19 66
Télécopie : 04 76 40 81 82
Messagerie : umij@umij.org
WWW.umij.org



Nos partenaires

- Le Conseil Général de l'Isère.
- L'État la DDASS,
- la DDE
- Les Caisses d'Allocations Familiales (Grenoble et Vienne).
- La région.
- Les collectivités locales et les intercommunalités.
- Les bailleurs publics et privés.
- Le PACT de l'Isère et Habitat & Développement Conseils.
- Un Toit Pour Tous - Services pour l'Habitat.
- Les Missions locales
- Les résidences habitat jeunes
- Les CHR.S.
- Les collecteurs du 1%.
- La Mutualité Française Isère
- L'ADIL, Association Départementale d'Informations sur le Logement..
- Le Conseil Social de l'Habitat en Isère

LOGEMENT ET PAUVRETÉ

Le calcul du taux d'effort est soumis à critique car il n'y pas de réelle définition des dépenses de logement. Ainsi les chiffres ne prennent pas en compte le montant des charges liées à l'occupation du logement ni les aides au logement lorsque le ménage peut y prétendre. La FNAIM accepte rarement des candidats locataires lorsque le loyer hors charges excède 30% des revenus. Par exemple un jeune apprenti gagnant 716€ mensuel ne pourrait pas prétendre à un logement avec un loyer supérieur à 215€. Mais ce jeune homme parce qu'il est apprenti peut prétendre à une Allocation Logement de 249€. Le taux d'effort ne reflète pas la réalité économique du ménage.

La notion de « reste à vivre » a été introduite dans le cadre de plan de remboursement pour déterminer la capacité de remboursement d'un débiteur. Ce reste à vivre déterminé par la loi du 29.07.1998 prévoit la libre disposition d'une somme au moins égale au montant du RMI majorée de 50% pour un ménage quelle que soit la composition de celui-ci. Et avec cette somme le débiteur doit faire face à toutes ses

charges courantes (loyer, assurances, EDF, téléphone, alimentation, transport...). Mais le concept de « reste à vivre » utilisé comme outil pédagogique par le Conseil Habitat Jeunes donne un regard complémentaire à une lecture centrée sur le calcul d'effort réel et la capacité d'endettement des ménages. Le reste à vivre est une somme minimum qui recouvre les dépenses suivantes : dépenses alimentaires, dépenses d'hygiène et d'entretien (propreté, soins, linge, produits ménages), les dépenses vestimentaires, les loisirs, les frais de transport

Le calcul du Reste à vivre se fait en soustrayant au revenu incluant les aides au logement toutes les dépenses liées à l'occupation d'un logement qui ne recouvrent pas uniquement le loyer à savoir : le loyer, les charges locatives, le gaz, l'électricité, le chauffage, l'assurance, l'eau, la taxe

d'habitation, le téléphone, la mutuelle, les impôts, mais aussi la redevance TV, l'assurance véhicule, les crédits...

Pour exemple un jeune qui a un revenu équivalent au SMIC soit 1100€ ne peut pas rechercher un loyer supérieur à 363€ selon la référence du taux d'effort de la FNAIM. Il ne bénéficie plus de l'aide au logement. et en tenant compte de notre mode de calcul qui intègre la situation particulière de ce jeune (pas de crédit à la consommation et pas de véhicule). Pour respecter un minimum de reste à vivre le loyer ne devrait pas excéder la somme de 450€.

Rappelons que la moyenne des revenus des jeunes reçus à l'UMIJ est de 780€ et que le loyer moyen d'un studio dans le parc privé est de 400€.

Et que demain le pass GRL (Garantie du Risque Locatif) propose un pass GRL avec un taux d'effort jusqu'à 50% !

Le reste à vivre minimum ne devrait pas être inférieur à 400 €. L'équipe éducative de Conseil Habitat Jeune considère qu'en dessous de ce seuil, une personne ne peut faire face aux imprévus et risque de se trouver à choisir de payer son loyer et ne pas manger ou l'inverse !

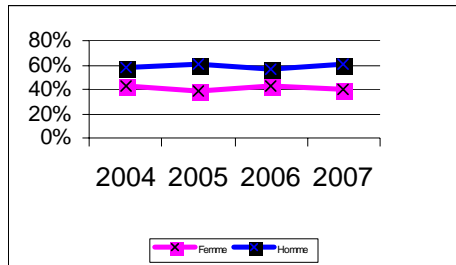
LES OBSERVATOIRES : LE CASSE TÊTE !

L'UMIJ s'est dotée d'une commission statistique composée de 4 professionnels qui fonctionne depuis deux ans. Son objet est de rapprocher les différentes demandes statistiques (dossier vert ou dossier résident de l'UNHAJ, les statistiques du Conseil Général de l'Isère, celle du COHPHRA..., d'améliorer les outils existants, et de se tenir informé de tous changements et évolutions dans ce domaine.

UMIJ doit produire tous les ans des statistiques demandés par l'UNHAJ dans le cadre de conventions nationales pour répondre aux attentes de nos partenaires : le dossier vert. Mais tous n'attendent pas les mêmes observations! Ce qui a pour conséquences de voir des demandes se superposer et compléter les observatoires existants, et de complexifier notre travail de recensement des informations. Ainsi le conseil général de l'Isère mène une réflexion sur la question de l'accompagnement socio-éducatif avec toutes les résidences du département. Parallèlement, une commission régionale composée des Caisses d'Allocations Familiales, des Conseils régionaux, des DRASS, réfléchit et propose une nouvelle grille de rapport d'activité. Sans compter le COHPHRA : Connaissance de l'Offre en Hébergement et des Personnes Hébergées en Rhône Alpes dans lequel l'UMIJ s'est engagé. Cet outil est un observatoire de toutes les demandes. Il a aussi vocation d'observer le parcours des ménages hébergés en transitoire.

LES JEUNES EN RÉSIDENCE : QUELQUES CHIFFRES

En 2007, les jeunes accueillis sont plus souvent des hommes (61%) que des femmes (39%) et ce chiffre est similaire aux chiffres nationaux donnés par UNHAJ.



En ce qui concerne l'âge des jeunes résidents nous notons un rajeunissement du public avec une augmentation de 9 points entre 2006 et 2007 pour la tranche d'âge de 18-21 ans. Plus de 80% des jeunes sont âgés de 18 à 25 ans.

2007 confirme une nette augmentation du nombre des jeunes salariés qui gagne 16 points en 4 ans (de 2004 à 2007). Cependant, le nombre de jeune en contrat à durée indéterminée à temps plein ne représente que 13% de l'ensemble des jeunes accueillis. Les statuts restent donc majoritairement des statuts précaires. (CDI temps partiel, CDD, INTERIM et contrat aidé)

Nous constatons une amélioration des conditions financières des jeunes reçus. Le nombre de jeunes avec de très faibles revenus perd 6 points en 4 ans.

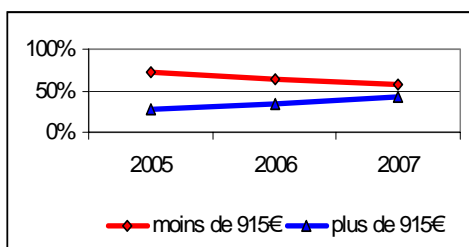


Tableau comparatif des situations à l'entrée sur 3 ans

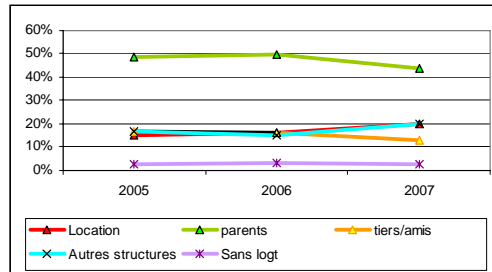
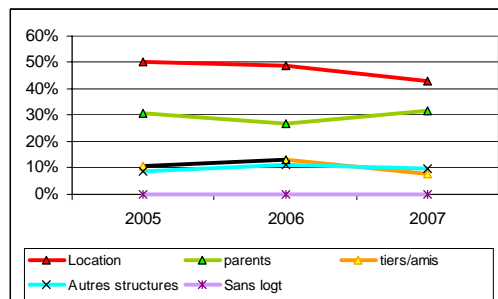


Tableau comparatif des situation à la sortie sur 3 ans



Les jeunes sont en majorité domiciliés dans la famille avant d'entrer en résidence. Et malgré une chute de 3 points en 2007, la sortie avec un logement autonome reste le départ le plus fréquent.

La moyenne des séjours est de 9 mois, moins importante que les années précédentes.

Cependant nous observons une augmentation de 4 points des séjours de plus d'un an.



SEUIL DE PAUVRETE REFERENCE INSEE 2005

La France place le seuil de pauvreté à 50% du revenu médian et 3,7 millions de personnes sont concernés soit 7% de la population.

La norme européenne fixe le niveau de pauvreté à 60% du revenu médian, ce qui correspond à 7,7 millions de personnes soit plus de 12% de la population.

Le seuil de pauvreté est de :

817 € par mois pour une personne seule

1062 € pour une famille mono parentale

1 226 € pour un couple

1762€ pour un couple avec 2 jeunes enfants

Le taux de pauvreté est de : 17,5 % pour les 18-24 ans

Un jeune sur deux accueilli par l'UMIJ a un revenu inférieur au seuil de pauvreté. Les revenus moyens des jeunes reçus à CHJ (toutes ressources confondues) s'élèvent à 720 € pour une personne seule.

LES CHIFFRES DE LA DEMANDE POUR ENTRER EN RÉSIDENCES HABITAT JEUNES SUR L'AGGLOMÉRATION DE GRENOBLE (QUATRE STRUCTURES - 445 LITS)

733 demandes enregistrées en 2007 et 478 dossiers examinés en commission 7% de moins qu'en 2006.

La commission a refusé une demande sur quatre (124 demandes) : 59% pour des raisons de place indisponible, 18,5% n'ont pas de ressources suffisantes pour faire face à une redevance, 12% sont réorientées vers une solution plus adaptée, et 12% sont refusés pour d'autres raisons (par exemple nécessité d'un accompagnement renforcé).

Seulement 3 jeunes sur 4 entrent effectivement en résidence. Entre l'admission et l'entrée effective 33% des jeunes trouvent d'autres solutions, 25% ne donnent pas d'explication, 4% trouvent la redevance trop élevée. Pour les autres, les raisons ne sont pas toujours connues et peuvent être liées à un changement d'ordre professionnel ou de formation...

L'année prochaine la saisie s'effectuera sur le COHPHRA, observatoire régional de la demande d'hébergement.

